

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

## DU 1<sup>er</sup> JUIN 2010

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 15 citoyennes et citoyens. Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle et sur internet, par envoi tous ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Personnes excusées: Mmes Anne de Steiger, Monique Lauper, Elodie, Juliane, Antoinette Bapst ;  
MM. Forian et Laurent Bapst.

MM. Jean-Pierre Bapst et Gilbert Bapst sont nommés en qualité de scrutateurs.

Le tractanda est le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée  
(il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Comptes 2009
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
4. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Budget additionnel pour l'aménagement de la nouvelle administration communale
6. Divers

### **1. Approbation du PV de la dernière assemblée**

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **2. Comptes 2009**

Le boursier présente les comptes 2009 avec les précisions et commentaires d'usage. Ces comptes ont été bouclés avec un excédent de produits de CHF 3'506.95 après amortissements supplémentaires, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 1'458.-.

En complément aux explications précitées, M. le Syndic présente, sur écran, des graphiques représentant l'évolution de nos finances. Il ajoute également quelques précisions se rapportant aux corrections fiscales effectuées par l'organe de révision et qui permirent de ce fait de procéder à des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 57'927.25.

### **Rapport de la commission financière et approbation**

Par la voix de son secrétaire, M. Nicolas Bapst, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'adoption des comptes.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

Mme Marie-Lyse Bapst explique que la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD) remplaçant l'ancienne loi du 27 novembre 1990 sur les soins et l'aide

familiale à domicile, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, implique une mise en conformité des statuts de l'ACSMS.

Certaines dispositions statutaires de l'ACSMS se rapportent encore à l'ancienne loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), abrogée par la loi du 20 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Les modifications statutaires proposées sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision, ainsi que de divers changements d'ordre terminologique.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

#### **4. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**

Un document explicatif a été joint à la convocation de la présente assemblée. M. le Syndic le commente et relève la situation désagréable dans laquelle se trouvent les communes faisant partie de l'Association des communes de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français avec les charges liées y relatives, alors qu'une grande partie de nos élèves fréquentent les CO de la Ville; ceci moyennant une participation financière également. En conséquence, nous participons financièrement des deux côtés.

Donnant suite à un audit, il a été décidé de mieux professionnaliser la gestion du CO par la nomination d'un administrateur et la suppression des comités locaux. Cet administrateur a été trouvé et nommé en la personne de M. Frédéric Repond de Grolley.

D'autres points de discordance se rapportent d'une part au fait d'accorder à la ville de Fribourg une voix délibératrice au Comité directeur et d'autre part la possibilité à deux parents d'élèves de faire partie du Comité directeur.

Tout en relevant la réalité des explications se rapportant à la situation actuelle, M. Hubert Lauper intervient en faisant l'historique des écoles. Au terme de son intervention, il dit regretter le fait de fixer le délai de sortie de l'association à 4 ans au lieu de le laisser à 10 ans. Il justifie son argument en estimant que la prochaine école du CO devrait vraisemblablement se construire à Belfaux, compte tenu des transports publics existants. Dès lors, les grandes communes qui ont déjà leur CO ne voudront plus financer le nouveau CO et sortiront de l'association. Par ailleurs, il souhaite que toute la région concernée – le Haut-Lac français et la Sarine – arrive à intégrer la ville de Fribourg.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

#### **5. Budget additionnel pour l'aménagement de la nouvelle administration communale**

M. le Syndic présente sur l'écran la liste des frais prévus pour le mobilier, l'informatique, les logiciels etc. qui s'élèvent à CHF 6'500.-. Pour les autres charges, telles que le loyer etc. CHF 7'600.-.

Au vote, ce budget additionnel est accepté à l'unanimité.

#### **6. Divers**

M. le Syndic donne quelques informations d'actualité se rapportant à la commune.

##### Chantier en Croseys :

M. Jean Aebischer fait un résumé des travaux liés à la creuse, la pose de la nouvelle conduite ainsi que des frais engendrés.

##### Réservoir incendie :

M. Oswald Cotting, responsable des travaux, donne les explications se rapportant à la réparation de la conduite d'amenée d'eau qui ne remplissait plus sa fonction.

#### Mensuration cadastrale :

La mensuration cadastrale a pris un petit retard et la facturation de la participation des propriétaires se fera en 2011 voire 2012. La finalisation de la mensuration de notre commune est prévue pour cette fin d'année.

#### Bus scolaire :

Suite à la démission de Mme Laurence Aebischer en qualité de conductrice du bus scolaire, c'est M. Paolo Greco qui effectuera la totalité des transports scolaires.

#### Signalisation routière :

Le service des Ponts et Chaussées nous a remis le plan de mise en place de la signalisation routière. Celle-ci sera implantée prochainement. M. Hubert Lauper estime que nous devrions insister pour obtenir l'autorisation de poser un panneau limitant la circulation à 3,5 tonnes ; ceci en prévision de l'aménagement du plan VALTRALOC à Belfaux qui provoquera un passage indésirable de poids lourds sur nos routes. Le Conseil communal en prend note et préparera un dossier en conséquence.

#### Stand de tir de Chésopelloz :

M. le Syndic informe que des responsables de l'armée ont eu une nouvelle entrevue avec les autorités communales d'Autafond et Chésopelloz pour évoquer les petits problèmes qui subsistent.

#### Pique-nique communal :

M. le Syndic dit qu'il serait agréable de remettre sur pied un pique-nique communal en 2011. Les détails de la mise en place restent à étudier.

#### Place de stationnement de véhicules à Chenaleyres :

L'aménagement de cette place est terminé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h40 et convie les citoyennes et citoyens à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire:

Gérard Brechbühl

Le Syndic:

Adrien de Steiger